

**Séance du 15 décembre 2016**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** - Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections - Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de sa prochaine exposition sur les rapaces et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle a lancé une campagne de restauration concernant une sélection de spécimens naturalisés et de pièces ostéologiques (squelettes et crânes). Cette campagne a reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration (CSRR).

La restauration de vingt-sept spécimens naturalisés sera assurée par Yves Walter de novembre 2016 à janvier 2017 pour un montant de 2 975 € TTC. La restauration d'un lot de treize pièces ostéologiques sera assurée par la société Jéco de novembre à mars 2017. Sur ce lot, douze objets ont été soumis à l'avis de la CSRR pour une opération s'élevant à 2 418 € TTC.

Ces deux opérations, indispensables à la bonne conservation des collections et à leur présentation au public, peuvent être soutenues financièrement par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial